

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Date de la Convocation : 16 février 2023

Date de l'affichage : 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un du mois de février à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Angélique MASSOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Claude BAUMES ; Jacky LACAN ; Sophie ESTEVENY ; Martine ALBUCHER ; Michel LAURENS ; Josette VAYSSE ; Philippe ANTOINE ; Vincent NICOLEAU ; Fabienne VERGNES ; Angélique MASSOL.

Procurations : Jean-Michel RECOULES à Fabienne VERGNES ; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS ; Aude JALADE à Geneviève ABRANTES

Absents et excusés : Claudine GRIMAL

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REQUISTANAIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une requête de la Communauté de Communes du Réquistanais (CCR) par laquelle celle-ci demande une mise à disposition d'une partie des locaux du Groupe Scolaire de la Lande composé du logement fonctionnel et du 1^{er} étage pour l'exercice de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire : **Centre de Loisirs** ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment « Groupe Scolaire La Lande » dénommé « Annexe du Centre de Loisirs » dans la convention ci-jointe.
- De l'autoriser à signer la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment « Groupe Scolaire La Lande » avec la Communauté de Communes du Réquistanais

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Angélique MASSOL



Le Maire,
Michel CAUSSE

